



Accident du travail et travailleur handicapé

Par **fds51_old**, le **29/11/2007** à **09:08**

Bonjour
Je travail dans mon entreprise depuis 23 ans, en 2006 et j'ai été victime d'un accident du travail. Après cet accident j'ai repris mon travail au bout de 2 mois d'arrêt, mais par la suite, je ne pouvais pas assurer mon poste continuellement et les arrêts de travail intervenaient assez souvent.
Sur l'avis de la médecine du travail, j'ai fait une demande à la COTREP, afin d'être reconnu travailleur handicapé, ce qui vient d'être confirmé par la CDAPH.
Je souhaiterais savoir, si le fait d'être reconnu travailleur handicapé, l'employeur a le droit de me licencier. Si oui, quelles seront mes indemnités, ou alors s'il accepte le maintien de l'emploi, mais avec aménagement, a-t-il le droit de diminuer mon coefficient et mon salaire.
D'autre part, le fait d'être reconnu travailleur handicapé, suis-je dans l'obligation de le communiquer à mon employeur. En effet j'aimerais continuer à travailler au sein de l'entreprise, sans être pointé du doigt par mes collègues.
Je précise que j'en ai 57 ans.
Merci de votre coopération.
Faial